



Réunion Groupe Formation IDEX – 13 décembre 2016

Présents : Bertrand De-Lamy (UT1), Ollivier Haemmerlé (UT2J), Héléne Tap (INPT), Brigitte Pradin (INU JFC), Didier Delorme (ISAE), Maryse Rossi (VPE UT3), autre étudiant, Christelle Farenc (UFTMiP), Renée Noëlle Perdriau (UFTMiP)

0 – Introduction

Le projet de création d'un grand établissement tel qu'il a été présenté le 2 décembre en CA est explicité aux membres du groupe.

1 – Démarche d'accréditation : critères de choix des Masters

Proposition soumise au groupe (cf. document distribué) : « *toutes les mentions de masters co-accréditées + celles que les établissements proposent sont accréditées par l'UT (seul) . Les masters accrédités par l'UT s'engagent dans la démarche qualité (concept de label) »*

Information : 30% des mentions de master sont co-accréditées.

Echanges :

- ISAE : pour l'ISAE, on ne veut pas perdre l'accréditation, être co-accrédité oui, mais pas accréditation seule par l'UT sur la mention « Aéronautique et Espace ». L'ISAE veut garder la possibilité de délivrer le master sur cette mention, c'est notre identité, notre rayonnement.
- INPT : Plutôt que de suivre la règle stricte de transférer à l'UT toutes les mentions co-accréditées et laisser les autres sur la base du volontariat, nous préférons laisser les établissements choisir quelles mentions de masters peuvent être transférées à l'UT (volontariat).
- INU : pas d'opposition à ce que ce soit les mentions co-accrédités + volontariat des établissements.
- UT1 : Pour nous, la question est plutôt d'avoir une cohérence entre les masters délivrés par l'UT et la politique d'excellence. C'est une question de périmètre de masters en lien notamment avec les instituts pluridisciplinaires et la politique de recherche UT.
- INPT et ISAE : c'est envisageable d'avoir 80% des masters où nous sommes accrédités délivrés par l'UT mais nous voulons choisir ces mentions.

Remarques évoquées durant les échanges :

- Il faut peut-être lier délivrance de master par l'UT et positionnement de l'établissement (noyau du 1^{er} cercle). En effet, à l'intérieur d'un même cercle (noyau dur ou 1^{er} cercle), il est difficile d'avoir des engagements très différents des établissements concernant la délivrance des Masters ;
- Quand plusieurs établissements sont co-accrédités sur la même mention, il devra y avoir des discussions entre ces établissements pour déterminer si l'UT devient accréditée sur la mention ;
- Attention, pour un établissement perte de la personnalité juridique signifie délivrance totale de ses masters par l'UT. Ceci pousse à penser que « sur la base du volontariat » doit être tempéré. En effet, dans le noyau dur, si des établissements perdent la personnalité morale, il est difficile de penser que ceux qui ne l'ont pas perdu pourront continuer à délivrer leurs masters. Ne faudra-t-il pas envisager que tous les masters pour lesquels les établissements du noyau dur sont aujourd'hui accrédités seront demain délivrés par l'UT pour assurer la cohérence du noyau dur (attention certaines mentions pourraient être co-accrédités par des établissements extérieurs au cercle) ;

- D'ici fin janvier, il faut donner des éléments tangibles pour convaincre le jury. Il faut montrer des preuves de l'engagement des établissements. La notion de « sur la base du volontariat » n'est pas suffisante explicite et ne montre pas l'engagement des établissements ;
- Les masters qui seront délivrés par l'UT doivent être accompagnés, valorisés et soutenus (y/c financièrement par l'UT), il doit y avoir une plus-value dans le fait de faire délivrer ses masters par l'UT.

Discussion sur la labellisation

- ISAE : on doit pouvoir être labellisés par l'UT y/c sur des masters non accrédités par l'UT.

Après discussion, il est proposé de retirer le concept de labellisation car il est ambigu. L'UT n'est pas une agence de labellisation qualité.

2 - Charte de la démarche qualité

Modifications apportés sur le document distribué :

Volet recherche :

- Le texte est remplacé par la phrase « La formation intègre une initiation à la recherche qui peut se faire sous la forme : stage en laboratoire, études biblio, mémoire de recherche, etc. » et le titre du paragraphe « Ouverture à la recherche »

Volet international :

- « La formation met en place une maquette et des dispositifs d'information facilitant l'accueil d'étudiants étrangers. »
- « Des enseignements de FLE sont accessibles aux étudiants étrangers et des enseignements de langues étrangères pour les étudiants français »

Approche compétences :

- Cette dimension doit être effectivement rajoutée.

Tableau de subsidiarité

- UT1 : difficile de faire voter par les composantes que l'offre de formation de l'établissement est définie par un autre établissement
- Le tableau est modifié (cf. nouveau tableau) :
 - o Rajout en titre du tableau master « diplômes nationaux délivrés par l'UT »
 - o Rajout de deux lignes sur le jury d'admission et le jury de diplôme
 - o Stratégie de formation : modification en P/A au niveau établissement sur la définition et le suivi de l'offre de formation

Remarques faites durant les échanges :

- Lors de l'accréditation, la stratégie formation du site a été écrite et envoyé au MENESR. La démarche présentée dans le tableau a donc été déjà menée, il ne manquait que la validation par le CA.
- Texte stratégique sur la formation sera envoyé aux membres du groupe en même temps que le CR.

Remarques générales en fin de réunion de la VPE UT3 :

- Sélection au niveau du Master 2 : c'est de la responsabilité de l'UT de vérifier que la sélection illégale ne soit pas exercée
- Frais de formation : il doit y avoir une cohérence certaine entre les frais de formation des établissements et ceux du grand établissement